

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR DE COCO A LA CERTIFICATION GLOBAL GAP

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Version : 1

Date de mise en application : 23/03/2020

Système de Management Qualité

Page	1/2	

<u> </u>	porteur du certif	icat							
Nom du plan		Adresse du porteur du certificat			Adiaké				
Nom du planteur			Kouadio Albert SOUSSOUBIE						
Code/numéro du planteur			PMCI000170						
Adresse du planteur			Kimoukro						
Situation matrimoniale			marié						
N° Parcelle	Localisation	Année de création		Superficie	Nombre de pieds	Production annuelle			
			Parcelles of	le COCO					
PMCI000170-P2	Kimoukro	1988		3.8413 ha					
PMCI000170-P1	Kimoukro	1980		19.9063 ha					
Type de main d'oeuvre et nombre			Permanent	t : 0					

En tant que planteur, je déclare que je comprends les exigences des règlements ci-dessous :

- GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie I Exigences Générales
- GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie II Règles du Système de Gestion de la Qualité (Règles QMS) version 5.2
- GLOBAL GAP Système Raisonné de culture et d'élévage / Module applicable à l'ensemble des exploitations version 5.2
- GLOBALG.A.P. Évaluation des risques sur la pratique sociale (GRASP) version 1.3
- Critères de mesure de l'audit éthique du commerce des membres de Sedex (SMETA)



ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR DE COCO A LA CERTIFICATION GLOBAL GAP

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Version : 1

Date de mise en application : 23/03/2020

Page 2/2

Système de Management Qualité

ICI Système de

- 1- Je m'engage à me conformer aux exigences du référentiel GLOBALG.A.P. suivantes :
 - Respecter et appliquer des bonnes pratiques agricoles,
 - · Respecter la traçabilité,
 - Respecter les consignes pour la maitrise des risques de contamination,
 - Respecter la sécurité sanitaire,
 - Eviter de polluer les ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air,
 - Lutter contre les ravageurs et les maladies par des voies qui s'inscrivent dans le plan de gestion intégrée des nuisibles,
 - Non utilisation de substances interdites comme les herbicides et les fertilisants non enregistrés et non autorisés en côte d'ivoire,
 - Promotion de l'utilisation des substances autorisées par des méthodes qui réduisent les risques pour la santé des personnes et de l'environnement,
 - Non recours au feu pour la préparation des sols,
 - Interdiction de souscrire à des pratiques telles que le travail et les pires formes de travail des enfants, la discrimination sexuelle et raciale, le harcèlement en milieu du travail et l'atteinte à la capacité de reproduction des femmes,
- 2- Je m'engage au respect des procédures documentées de PMCI, de ses politiques Qualité, d'hygiène, Sécurité et, le cas échéant, de ses conseils techniques
- 3- Je déclare que :
 - La carte détaillée de la plantation a été réalisée par PMCI et est disponible.
 - Une tenue du carnet planteur de tous les produits intrants et sortant est disponible.
- 4- Je m'engage aux respects des sanctions susceptibles d'être appliquées en cas de non-respect des exigences GLOBALG.A.P. et éventuellement d'autres conditions internes.

Date et signature du planteur

Date et signature du Chef de projet